



## Congé parental à temps partiel et congé de reclassement

Par **Scv16**, le **01/07/2010** à **11:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental d'éducation à temps partiel (80%).

Un PSE est en cours dans ma société et je vais être d'ici quelques mois licenciée économique. Un congé de reclassement m'est proposé (9 mois - incluant les 3 mois de préavis).

Ma question est quelle est mon statut par rapport à mon congé parental à temps partiel pendant le congé de reclassement ?

Je souhaite pouvoir bénéficier du congé de reclassement, tout en restant à 80% (afin de ne pas mentir sur mes engagements de recherche d'emploi que je ne ferai que 4j par semaine / et afin de pouvoir continuer à percevoir le complément de libre choix d'activité de la CAF).

Pensez-vous que ce soit possible ? Est-ce préciser quelque part dans la loi ?